



Observations complémentaires et positions de l'APPEP sur les projets de programmes de philosophie des filières générale et technologique

Après la consultation qu'elle a menée sur les projets de programmes, dont elle vient de publier une synthèse partielle¹, l'APPEP complète les premières observations faites à la suite de la présentation des projets au CSP le 20 mars dernier². Son rôle n'est pas de proposer un programme alternatif. Soucieuse de garantir le pluralisme doctrinal consubstantiel à l'enseignement de la philosophie, elle obéit à deux principes : ne pas diviser artificiellement la profession et contribuer à définir ce qui correspond le plus exactement aux besoins des élèves.

Malgré ses demandes répétées, l'APPEP n'a pu être reçue par le Groupe d'élaboration des projets de programmes avant la toute fin de son travail. Il revient maintenant au Conseil supérieur des programmes, à la Direction générale de l'enseignement scolaire et au groupe de philosophie de l'Inspection générale de faire un effort tout particulier pour entendre la profession.

Sur la nature notionnelle des programmes

L'APPEP exprime à nouveau sa satisfaction que les programmes projetés soient des programmes de notions. Elle considère que c'est la condition nécessaire d'un programme sans orientation doctrinale, qui rend possible la liberté pédagogique des professeurs, et garantit la formation du jugement critique des élèves.

Sur l'architecture des programmes

L'APPEP approuve l'architecture des programmes, qui correspond à la demande qu'elle a adressée au CSP en avril 2017³ : les domaines délimitent les sujets d'examen, mais ne définissent qu'une priorité pour l'étude des notions en cours.

L'APPEP demande que les Recommandations de l'Inspection générale qui accompagneront les programmes rappellent ce principe sans ambiguïté, afin que lors des visites d'inspection, il ne soit pas exigé des professeurs un traitement exclusif et réducteur des notions, dans la seule perspective des sujets d'examen.

Sur les domaines

¹ http://www.appep.net/mat/2019/05/APPEP_ConsultationProgrammes.pdf

² <http://www.appep.net/communique-sur-les-projets-de-programmes-de-philosophie/>

³ <http://www.appep.net/contribution-a-la-reflexion-sur-les-programmes-des-series-generales/>

Leur dénomination

L'intitulé des domaines a été choisi afin d'éviter l'ambiguïté du programme actuel, dont les domaines sont également des notions. L'APPEP comprend ce souci de clarification. Pourtant, il apparaît que les noms choisis pour les domaines sont hétérogènes si bien que l'ensemble manque de cohérence. La «métaphysique» est une partie de la philosophie, l'épistémologie et l'anthropologie définissent des champs du savoir qui débordent la seule philosophie, la morale et la politique sont des notions familières.

L'APPEP demande donc que ces intitulés soient revus.

Le domaine «Métaphysique»

L'APPEP avait demandé au CSP que «les notions qui ressortissent le plus traditionnellement à la métaphysique ne soient pas écartées». Pour autant, elle considère que la métaphysique occupe une part trop importante dans les programmes. L'introduction d'un domaine «Métaphysique» aurait éventuellement sa place dans un programme de spécialité, mais dans l'«enseignement commun», il accorde une importance disproportionnée à une partie de la philosophie et divise inutilement la profession⁴. L'APPEP demande donc sa suppression et son remplacement par un domaine invitant à étudier la subjectivité et les relations intersubjectives, qui correspondent davantage aux besoins des élèves.

Proposition

L'APPEP demande que le domaine «métaphysique» soit supprimé, que soit rétabli un domaine relatif au sujet, et que les intitulés des domaines soient cohérents entre eux. Le programme pourrait être constitué, par exemple, de ces quatre domaines : *La subjectivité, La rationalité, La pratique humaine, Nature et culture*. Ces intitulés supposent une élaboration philosophique qui empêche de les confondre avec des notions.

Sur les notions dans les séries générales

Relayant une demande massive des professeurs de philosophie, l'APPEP a souhaité la réduction du nombre de notions au programme. Elle demande expressément au CSP de s'en tenir à 16 notions. Cela conduit nécessairement à des disparitions qui seront regrettées par une partie des professeurs. Cette réduction doit donc se faire de façon équilibrée, en ne privilégiant aucun domaine d'étude au détriment d'autres, et en enveloppant l'ensemble des expériences et des représentations les plus familières des élèves.

L'APPEP considère que l'idée de Dieu n'a pas sa place dans un programme élémentaire de philosophie, d'autant que la notion de religion y figure. Il est peu probable que soient donnés des sujets de baccalauréat sur l'idée de Dieu.

À la suite d'une réunion du CSP avec les éditeurs, une version du programme de la filière générale a circulé dans laquelle figuraient les notions de travail et d'inconscient. Dans l'attente d'une confirmation officielle, l'APPEP demande la réintroduction de ces deux notions.

⁴ Voir la synthèse partielle de la consultation de l'APPEP sur les projets de programmes, p. 10.

L'APPEP demande également au CSP de limiter au maximum les couples de notions, qui ressemblent davantage à un compromis qu'à la constitution rigoureuse d'un programme cohérent, et qui nuisent à sa lisibilité.

Sur les notions dans les séries technologiques

Plus encore que dans la filière générale, les professeurs ont besoin dans les séries technologiques de temps pour l'étude de chaque notion. Il convient donc d'en réduire le nombre : 6 semble être un bon équilibre entre l'objectif d'aborder l'ensemble des expériences familières des élèves et les contraintes propres à ces séries.

Sur les repères

L'APPEP considère que les repères sont des outils précieux permettant des distinctions conceptuelles utiles. Encore faut-il que la liste qui en est proposée s'en tienne aux distinctions les plus opératoires et les plus claires. De ce point de vue, celle qui est proposée dans les projets de programmes ressemble à un fourre-tout indistinct. L'APPEP demande donc que la liste en soit réduite.

En outre, l'APPEP attend du préambule du programme qu'il précise explicitement que les repères ne peuvent pas faire l'objet d'un sujet d'examen.

Sur la liste d'auteurs

L'APPEP prend acte de l'augmentation du nombre d'auteurs dont des textes peuvent être proposés à l'écrit du baccalauréat et les œuvres étudiées de façon suivie pendant l'année. Elle demande une particulière vigilance, pour que les sujets d'examen n'exposent pas les élèves à des textes d'une trop grande technicité. Elle propose que l'oral du second groupe ne porte plus sur l'œuvre suivie, dont l'étude très formatrice serait maintenue, mais sur une question au choix étudiée pendant l'année.

Sur le préambule des programmes

L'APPEP lira avec grande attention le préambule des programmes, qui définit les objectifs de l'enseignement de la philosophie. Elle sera particulièrement vigilante sur la définition des exercices demandés aux élèves, qui doit éviter tout formalisme.

Sur l'horaire dans les séries technologiques

Les récentes enquêtes menées par l'APPEP montrent que de plus en plus de collègues s'interrogent sur la pertinence de maintenir un enseignement de la philosophie en séries technologiques dans des conditions aussi dégradées⁵. La solution ne consiste pas à augmenter le nombre d'heures de cours des élèves, mais à rendre possible un travail scolaire adapté à leurs difficultés. Le dédoublement d'au moins une heure est donc crucial pour l'avenir de l'enseignement de la philosophie dans les classes de la voie technologique.

⁵ <http://www.appep.net/category/rapports/>

Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

L'APPEP demande instamment au CSP de préciser explicitement dans le préambule du programme le besoin d'au moins une heure dédoublée pour étudier les notions du programme. Le travail en demi-groupe n'est pas une condition matérielle détachable du programme, il est inséparable de son application, de même que les attendus définis dans son préambule.

Paris, le 7 mai 2019